

## Réorganisation

## De la Régie des alcools à la douane

Jürg Grunder

La Régie fédérale des alcools (RFA) sera en majeure partie intégrée dans l'Administration des douanes dans le cadre de la révision totale de la législation sur l'alcool. Eveline Widmer-Schlumpf avait promis le maintien en emploi des employé-e-s de la RFA au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée.



© RFA

En novembre 2013, la direction du projet AlcoDouane a informé l'APC au sujet de l'avancement du processus d'intégration. De nombreux points demeurant flous, l'APC a invité ses membres à lui faire part de leurs ques-

tions. Celles-ci ont ensuite été transmises à la direction du projet et au secrétariat général du DFF. La démarche s'est soldée par des réponses écrites, ainsi que par la tenue d'une conférence extraordinaire pour le personnel de la

RFA, le 29 janvier dernier. L'APC a constaté que des incertitudes subsistaient; elle a une nouvelle fois consulté ses membres.

A l'heure actuelle, la mise au concours pour les postes à pourvoir dans la nouvelle division Alcool et tabac est en préparation. L'APC est tenue régulièrement informée dans le cadre d'auditions. Une des principales préoccupations des collaboratrices et collaborateurs de la RFA concerne le site de la nouvelle division. Maintien à Berne ou transfert à Delémont? La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf continue de laisser planer le doute. L'APC demande que cette question soit réglée avant la mise au concours des postes, car à son avis, l'emplacement du futur lieu de travail est un critère de décision essentiel pour les postulant-e-s.

Fred Scholl

## Domaine des EPF

## Le système salarial sous la loupe

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (CEPF) introduisait un nouveau système salarial (NSS) dans ses institutions. Il a décidé d'en faire aujourd'hui une évaluation.*

Les objectifs principaux du nouveau système salarial étaient l'introduction du salaire à la performance, une amélioration de la transparence et l'institutionnalisation des entretiens avec les collaboratrices et collaborateurs pour favoriser la gestion du personnel. Il concerne l'ensemble du personnel scientifique (sauf les post-docs, les assistant-e-s doctorant-e-s et certains contrats à durée déterminée), ainsi que le personnel administratif et technique.

Le 4 décembre dernier, le CEPF a

décidé de faire une évaluation du système mis en place et d'attribuer ce mandat à une entreprise externe indépendante. Auparavant, il souhaitait connaître les avis des acteurs des institutions (directions, assemblées d'écoles, enseignant-e-s, commissions et associations de personnel).

L'APC, par le biais de sa commission du domaine des EPF, a planché sur le sujet et envoyé, en collaboration avec le Syndicat des services publics (SSP), une prise de position au président du Conseil des EPF, M. Fritz Schiesser. Elle a fait remarquer que les associations du personnel avaient, en 2011 déjà, fait part de leurs critiques au sujet du NSS et que celles-ci sont encore valables et actuelles.

L'APC constate que les entretiens avec les collaboratrices et collaborateurs sont trop souvent réalisés sur

formulaire et que leur objectif initial – un échange ouvert sur les prestations et la collaboration – est éclipsé par le côté «évaluation» notamment en termes de salaires. A cet effet, l'APC soutient l'idée de renforcer la formation des supérieur-e-s hiérarchiques (y compris le corps professoral) dans l'application du NSS.

**Pour plus de transparence**

Pour l'APC, les formulaires d'évaluation sont utilisés de manière très différente selon les divisions. Ce qui est «normal» pour un-e responsable est considéré comme une «prestation exceptionnelle» par un-e autre. Par ailleurs, trop souvent, l'employé-e est déjà informé-e à l'avance qu'une «note normale» sera attribuée car la division n'a pas les moyens financiers d'augmenter les salaires. Le système

## DDPS

**Nouveau concept de stationnement de l'armée**

La consultation dans les cantons sur le nouveau concept de stationnement de l'armée est achevée. Seuls les cantons du Valais et de Vaud semblent avoir exprimé un avis négatif sur le concept de stationnement de l'armée. L'APC déplore que la «xième» restructuration du DDPS se solde une nouvelle fois par une perte d'emplois (près de 300). Les auteurs du concept ont néanmoins réussi à atténuer la charge explosive du projet en misant sur un démantèlement progressif. La réduction des postes se fera sur une longue période et débutera en 2017. Au vu de la moyenne d'âge relativement élevée des employé-e-s, tout particulièrement dans la Base logistique de l'armée, elle devrait se faire sans licenciements. Les associations du personnel sont informées en continu du processus dans le cadre de rencontres régulières. Le projet sera finalisé dans le courant du premier trimestre de cette année, puis devrait être approuvé par le Conseil fédéral, en mai, en tant qu'élément du développement de l'armée.

Fred Scholl

actuel engendre trop souvent des frustrations et des démotivations dans le personnel par manque de moyens financiers pour faire fonctionner le système.

**Egalité de traitement**

L'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ainsi que l'égalité dans l'évolution de ce traitement doivent pouvoir être contrôlées régulièrement. C'est pourquoi, l'APC propose ad hoc mis au point par le Bureau fédéral de l'égalité.

Enfin, l'APC constate que le système mis en place est complexe et pose la question du coût de ses aménagements futurs éventuels. Luc Python

Vous trouverez la prise de position de l'APC sur [www.pvb.ch](http://www.pvb.ch).